

Des indices de synthèse pour mesurer la situation sociale à Paris



Directeur de la publication : Francis Rol-Tanguy
Directrice de la rédaction : Dominique Alba
Étude réalisée par : Emmanuelle Pierre-Marie et Pauline Virot
Sous la direction de : Audry Jean-Marie
Cartographie et traitement statistique : Anne Servais
Photos et illustrations : Apur sauf mention contraire
Maquette : Apur
www.apur.org

Étude réalisée avec le soutien du Département de Paris (Dases)

DÉPARTEMENT DE PARIS



Sommaire

Introduction	1
1 - L'Indice de Développement Humain (IDH)	3
Une adaptation de l'IDH à la région Ile-de-France (IDH-2).....	3
Les résultats de l'IDH-2 dans le centre d'agglomération parisienne	4
2 - L'Indice de Santé Sociale	9
L'Indice régional (ISSR) et son adaptation à Paris	9
Les résultats pour Paris	10
3 - Intérêt, limites et préconisations	21
4 - Bibliographie	23
5 - Annexes.....	24

Introduction

Embrasser une réalité complexe à travers un indice

La situation sociale d'un territoire se présente comme une réalité complexe qui embrasse des domaines très différents comme le logement, la santé, l'éducation, l'emploi et les conditions de vie. Il en résulte une double difficulté lorsque l'on cherche à saisir la tendance générale qui marque l'évolution sociale d'un territoire ou si l'on veut comparer celle de plusieurs territoires. Cette difficulté existe à toutes les échelles géographiques, qu'il s'agisse des États, des régions, des villes ou des quartiers.

L'indice de synthèse le plus couramment utilisé reste le PIB. Mais sa pertinence est remise en question si l'on s'intéresse au développement humain dans une acception qui unit à la fois le social, l'environnement et l'économique.

La réflexion sur des indices alternatifs au PIB a été notamment initiée dans les années 1990 par les travaux du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). En France, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (CMPEPS), dite « Commission Stiglitz », a été créée en 2008 pour développer une réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop comptable de la mesure des performances, et élaborer de nouveaux indices. Les Conseils régionaux se saisissent eux aussi de la question. Des indices de synthèse sont d'ores et déjà été élaborés en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Bretagne¹.

Deux indices plutôt qu'un seul : l'IDH et l'ISS

À Paris, l'Observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion a souhaité que la mise en œuvre d'un indice parisien soit examinée à l'échelle du territoire de la capitale. Il est vite apparu que la voie la plus intéressante pour cet exercice était d'évaluer la possibilité d'adapter à l'échelle départementale les indices déjà développés au plan régional. L'intérêt était à la fois d'inscrire la démarche dans un cadre méthodologique existant et d'avoir des perspectives de comparabilité entre Paris, l'ensemble de la région et les autres départements franciliens.

Animée par cet objectif, l'équipe d'études de l'Apur a rejoint un groupe de travail mis en place par la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES), dont les travaux sont consacrés au suivi et à l'évaluation de la situation sociale régionale. Ce groupe pluri-partenarial réunit autour de la MIPES une dizaine d'organismes². Il est à l'origine d'un rapport important et de 2 notes rapides en 2010³. En 2010-2011, ses travaux ont porté sur la « départementalisation » de deux indices, qui présentent chacun un intérêt propre :

- **L'indice de développement humain** – 2^e version (IDH2). Cet indice établi pour la période 1999-2006 vise à cerner les inégalités territoriales sur le plan de la santé, de l'éducation et des revenus. Il est construit à partir de trois indicateurs qui se rapportent à l'espérance de vie, à la population diplômée et au revenu médian.
- **L'indice de santé sociale régional** (ISSR). Il permet d'appréhender l'évolution de la situation sociale. Il couvre 7 dimensions de la santé sociale à travers 12 indices pour la période 1997-2009.

Ces deux indices ont été récemment mis à jour par le groupe de travail régional. La présente étude s'appuie sur ces travaux et en propose une application parisienne. Pour l'IDH, la valeur ajoutée réside dans la cartographie établie à l'échelle du centre de l'agglomération parisienne et dans le zoom de son analyse. Pour l'ISS, un travail d'adaptation a été réalisé afin de passer du plan régional au plan parisien.

1 – Source : Localtis info, édition du 26/05/2011 <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261881859&cid=1250261876680>.
2 – Composition du groupe de travail : IAU Ile-de-France, Conseil régional Ile-de-France, Observatoire régional de la santé Ile-de-France (ORS), CAF Ile-de-France, Samu social, Mipes, Apur.
3 – SAGOT M., L'indice de santé sociale d'Ile-de-France 2010, IAU ÎDF, Mipes, octobre 2010.
NASCIMENTO I. et PEPIN P., « Actua-lisation et Régionalisation de l'indicateur de développement humain », Note Rapide, n° 528, IAU ÎDF, ORS ÎDF, Mipes, novembre 2010.
SAGOT M., « Un indicateur de santé sociale pour l'Ile-de-France », Notre Rapide, n° 526, IAU ÎDF, Mipes, novembre 2010.
Se référer à la bibliographie pour d'autres publications.

1 - L'Indice de Développement Humain (IDH)

L'Indice de développement humain (IDH) élaboré par l'ONU à la fin des années 1980 à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) se donnait pour objectif de mesurer le développement des pays du monde à travers d'autres indices que le PIB par habitants. L'idée était de prendre d'autres dimensions du développement dans le secteur social comme la santé et l'éducation.

L'IDH du Pnud se construit autour de 3 dimensions :

- Santé : l'espérance de vie à la naissance ;
- Éducation : taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation des enfants ;
- Revenus : PIB par habitant.

Une adaptation de l'IDH à la région Ile-de-France (IDH-2)

Sur la base de l'IDH, l'IAU Ile-de-France a élaboré un IDH-2 à la fin des années 2000, en incluant des variables plus pertinentes pour la région Ile-de-France et disponibles à l'échelle communale. La première version avait été élaborée à partir du recensement Insee 1999. Dans le cadre d'un groupe de travail de la MIPES sur les indices de synthèse auquel l'Apur participe, l'IDH-2 a été mis à jour avec les données du recensement 2006⁴ et réajusté pour l'année 1999.

L'IDH-2 se construit autour des 3 dimensions de l'IDH avec les variables suivantes :

- Santé : l'espérance de vie à la naissance (Exploitation ORS d'après la mortalité toutes causes Inserm-CépiDc Insee) ;
- Éducation : pourcentage de personnes diplômées dans la population âgée de 15 ans ou plus sortie du système scolaire (Insee Recensements 1999-2006) ;
- Revenu : Revenu médian des ménages par unité de consommation (Insee-DGI 2000-2006).

Les valeurs de l'IDH et de l'IDH-2 résultent de la moyenne des 3 indices obtenus (Tableau 1). Les valeurs « plancher » et « plafond » ont été déterminées en fonction des valeurs minimales et maximales observées dans les communes d'Ile-de-France en 2006, et des valeurs du premier et du 99^e centile.

Calcul de l'IDH = (indice santé + indice éducation + indice revenu)/3.

4 – NASCIMENTO I. Et PEPIN P., op.cit.
5 – Un changement de méthode et de concept entre les recensements 1999 et 2006 affecte la variable des sans diplômes, introduisant un biais dans la comparaison 1999-2006 des diplômés. Cela impacte en particulier la population étrangère. Afin de pallier ce biais dans la comparaison 1999-2006, l'IAU IDF a choisi d'inclure dans la population diplômée non scolarisée de 15 ans ou plus en 2006 la population non diplômée ayant suivi une scolarité au-delà du collège.

Tableau 1 : Indices utilisés pour calculer l'IDH et l'IDH-2

	Indicateurs	Valeur plancher	Valeur plafond	Mode de calcul de l'indice (valeur comprise entre 0 et 1)
IDH-2	espérance de vie à la naissance	70 ans	90 ans	(espérance de vie-70)/(90-70)
	% de personnes diplômées dans la population âgée de 15 ans ou plus sortie du système scolaire ⁵	70%	100%	(% de diplômés -70)/(100-70)
	revenu médian des ménages par UC	5 000 €	40 000 €	[log (revenu médian des ménages par UC) - log (5 000)]/[log (40 000)- log (5 000)]
IDH	espérance de vie à la naissance	25 ans	85 ans	(espérance de vie-25)/(85-25)
	taux d'alphabétisation des adultes	0%	100%	(Taux d'alphabétisation des adulte*2/3)
	taux de scolarisation des enfants	0%	100%	+ (taux brut de scolarisation * 1/3)
	PIB par habitant	100 \$ US	40 000 \$ US	[log (PIB/hab)- log (100)]/ [log (40 000) - log (100)]

Source : IAU Ile-de-France

Les résultats de l'IDH-2 dans le centre d'agglomération parisienne

De 1999 à 2006, une progression forte à Paris, modérée en Seine-Saint-Denis

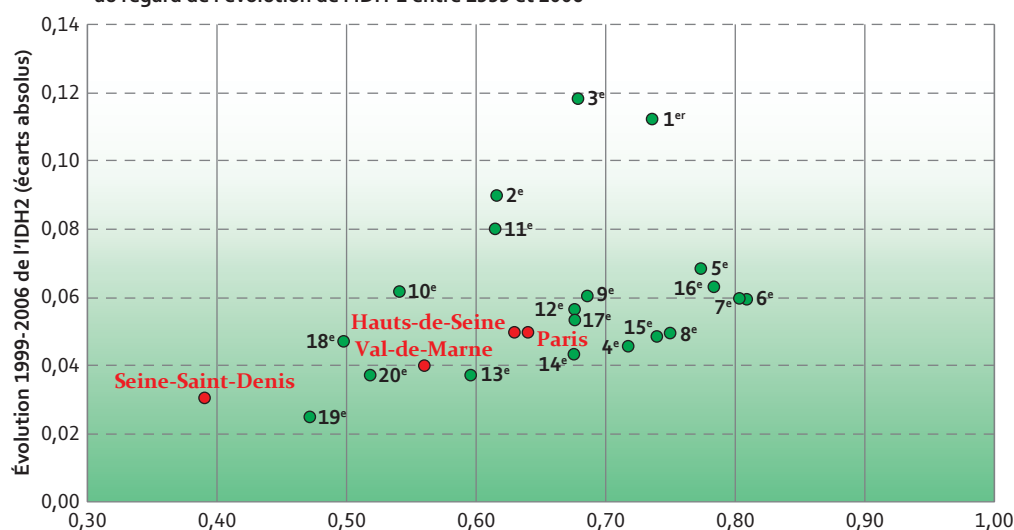
Une amélioration de la situation s'est observée en Ile-de-France entre 1999 et 2006, puisque la valeur de l'IDH-2 est passée de 0,52 à 0,57. L'équilibre entre les départements franciliens reste inchangé par rapport à 1999. L'Ouest de la région observe les valeurs les plus élevées, Paris en tête avec un IDH-2 passé de 0,59 en 1999 à 0,64 en 2006. Les Hauts-de-Seine et les Yvelines suivent de près (0,63). En revanche la Seine-Saint-Denis est au niveau le plus bas de la région avec un IDH-2 à 0,39 en 2006 (0,36 en 1999). C'est le département qui a connu la plus faible progression, d'où un creusement des écarts. La principale cause est imputable à l'indice d'éducation : 0,22 contre 0,52 en Ile-de-France.

À Paris, les 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements ont un IDH2 inférieur à 0,6 en 2006, ce qui les apparente à de nombreuses communes du Val-de-Marne, de l'ouest de la Seine-Saint-Denis et du nord des Hauts-de-Seine (Figure 1). Inversement, les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 15^e et 16^e arrondissements ont un IDH supérieur à 0,7, à l'instar de plusieurs communes des Hauts-de-Seine comme Boulogne-Billancourt, Neuilly, Sèvres ou Saint-Cloud ou de communes du Val-de-Marne limitrophes du Bois de Vincennes comme Saint-Mandé, Charenton ou Nogent sur Marne.

Une nette amélioration dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 11^e arrondissements

Mieux que la cartographie, un graphique montrant les écarts absolus permet de visualiser l'évolution de l'indice entre 1999 et 2006 (Figure 2). La hausse la plus spectaculaire concerne les arrondissements centraux, notamment le 3^e arrondissement. Somme toute, les évolutions sont plus fragiles dans les petits arrondissements où la population est moins nombreuse. Le 11^e et à un moindre degré les 9^e et 10^e arrondissements bénéficient également d'une nette amélioration. Le 10^e arrondissement continue cependant de figurer parmi les 5 arrondissements dans lesquels l'IDH-2 est le plus faible. Dans le même temps, les indices des 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements progressent peu alors même que ceux des arrondissements qui accueillent les populations les plus aisées (5^e, 6^e, 7^e et 16^e arrondissements) augmentent sensiblement, ce qui paraît manifester un creusement des inégalités sur le territoire parisien.

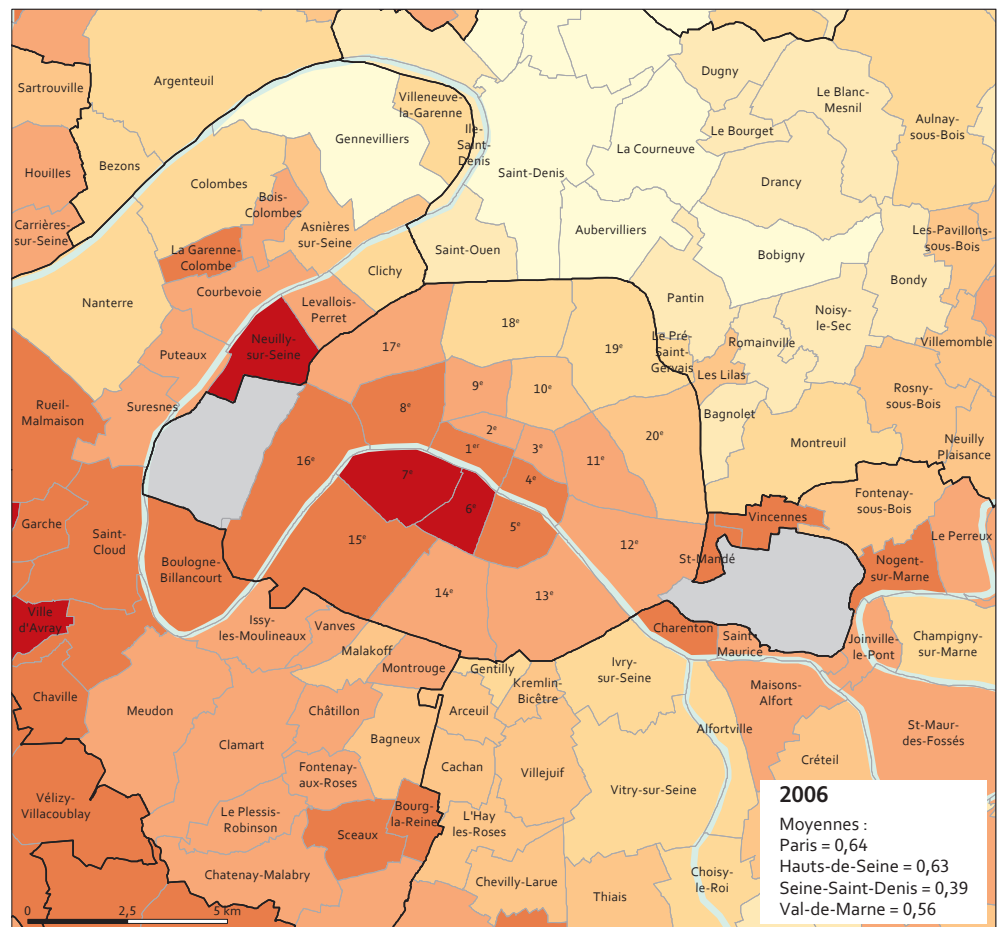
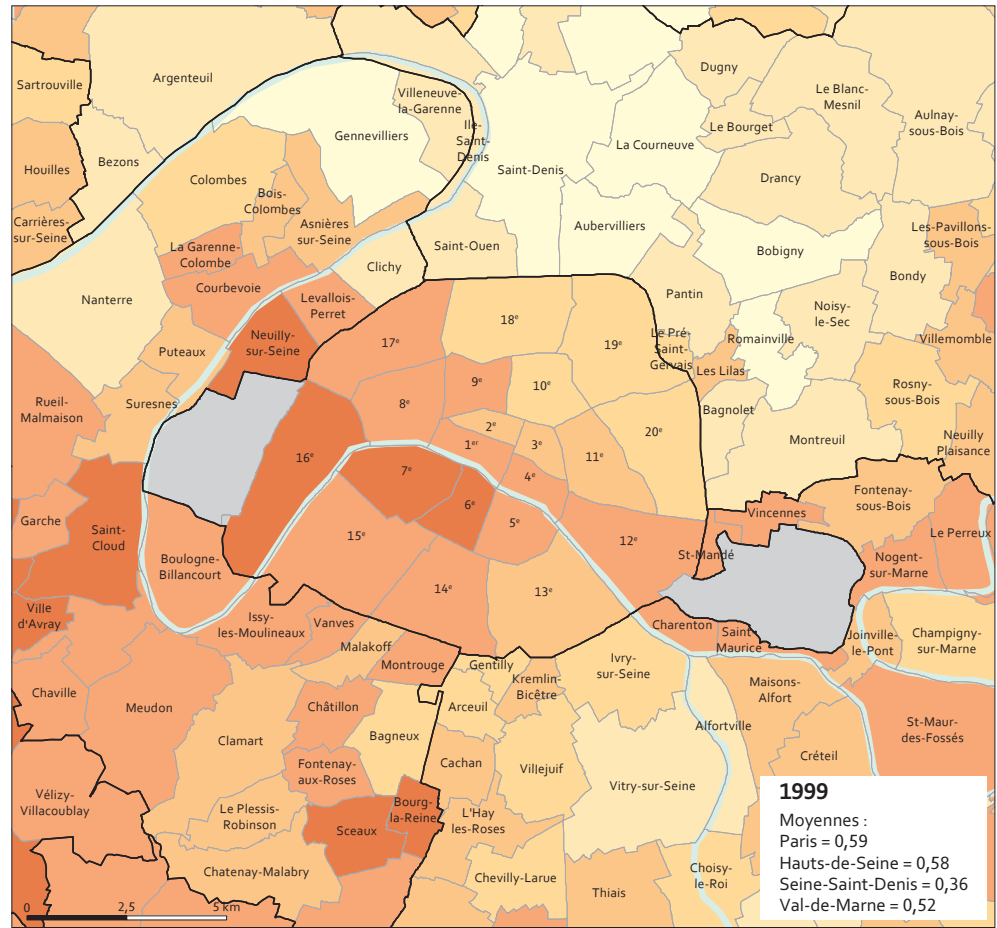
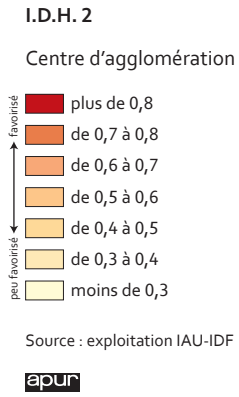
Figure 2. Valeurs de l'IDH-2 en 2006 dans les arrondissements parisiens au regard de l'évolution de l'IDH-2 entre 1999 et 2006



Lecture du graphique : plus un arrondissement ou un département est situé à droite sur l'axe des abscisses plus son indice est élevé, c'est-à-dire favorable. Plus il est haut placé sur l'axe des ordonnées, plus l'augmentation de l'indice a été forte entre 1999 et 2006. Ainsi l'indice du 19^e, qui se situe en bas à gauche, est le plus faible de tous les arrondissements en 2006 et a connu la plus faible progression entre 1999 et 2006.

Source : Exploitation IAU-IDF

Figure 1. L'IDH-2 en 1999 et en 2006 dans le centre de l'agglomération parisienne : les disparités Est-Ouest transparaissent et s'accroissent

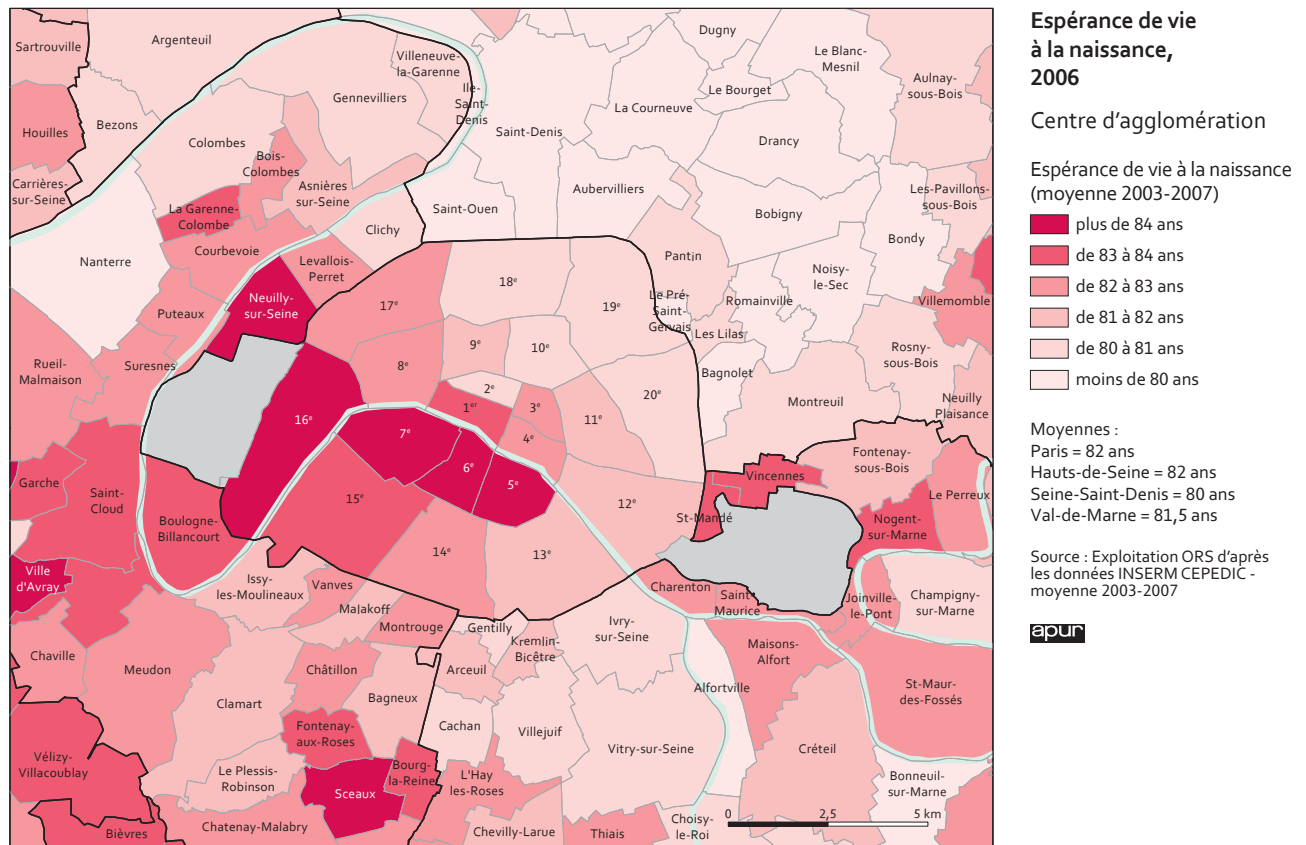


Les ressorts de l'amélioration de l'IDH2 : augmentation de l'espérance de vie, hausse du niveau des qualifications, accroissement du revenu médian

Pour mieux comprendre ce que recouvre l'IDH-2 et expliquer l'amélioration globale observée de 1999 à 2006, il est intéressant d'analyser les 3 variables qui le composent à l'échelle des arrondissements et communes du centre de l'agglomération parisienne.

• Santé : espérance de vie à la naissance

Figure 3. Précisions : pour 1999, le calcul est réalisé sur les décès observés sur la période 1997-2000. Pour 2006, sur la période 2003-2007.



L'espérance de vie calculée à l'échelle des communes du centre de l'agglomération et des arrondissements parisiens varie dans des proportions importantes. Les valeurs calculées sur la période 2003-2007 (valeur centrale : 2006) s'étagent depuis 78,4 ans à Dugny (93) jusqu'à 85,2 ans à Vaucresson (92). Ces valeurs sont en hausse par rapport à 1999 (valeurs centrales de la période 1997-2000). Le gain d'espérance de vie représente par exemple 3 années de vie supplémentaires à Arcueil (94). Seules 9 communes ainsi que le 8^e arrondissement, dont l'espérance de vie est déjà élevée en 1999, ne participent pas du mouvement général d'amélioration.

Les 5^e, 6^e, 7^e et 16^e arrondissements se positionnent parmi les 10 plus fortes espérances de vie du centre de l'agglomération (84 ans et plus). En revanche de nombreuses communes de l'Ouest de la Seine-Saint-Denis ont une espérance de vie parmi les plus faibles (moins de 80 ans). C'est le cas de Saint-Ouen, Aubervilliers, Saint-Denis, Stains, La Courneuve, Bobigny, Clichy-Sous-Bois. À l'échelle du centre d'agglomération, une ligne de partage Est-Ouest sépare les territoires à plus faible espérance de vie et ceux à espérance de vie élevée, les communes proches du Bois de Vincennes s'apparentant plutôt au deuxième groupe (Figure 3). À l'échelle de la capitale, la plupart des arrondissements parisiens ont gagné entre 0,5 et 1,5 année de vie sur la période.

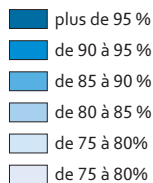
• Éducation : part de diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus

Figure 4

Les diplômés, 2006

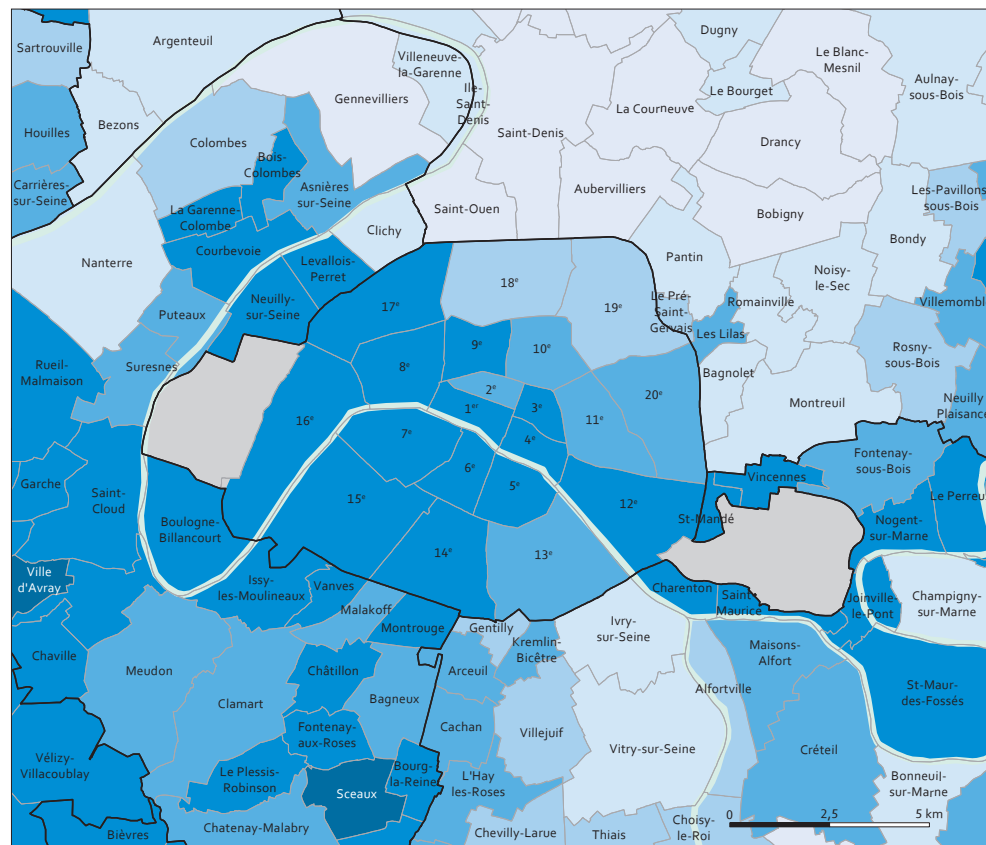
Centre d'agglomération

Part des personnes diplômées ou ayant suivi une scolarité au-delà du collège, dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus



Moyennes :
Paris = 89,5 %
Hauts-de-Seine = 88,6 %
Seine-Saint-Denis = 76,6 %
Val-de-Marne = 85,4 %

Source : Recensement de la population (Insee)-2006

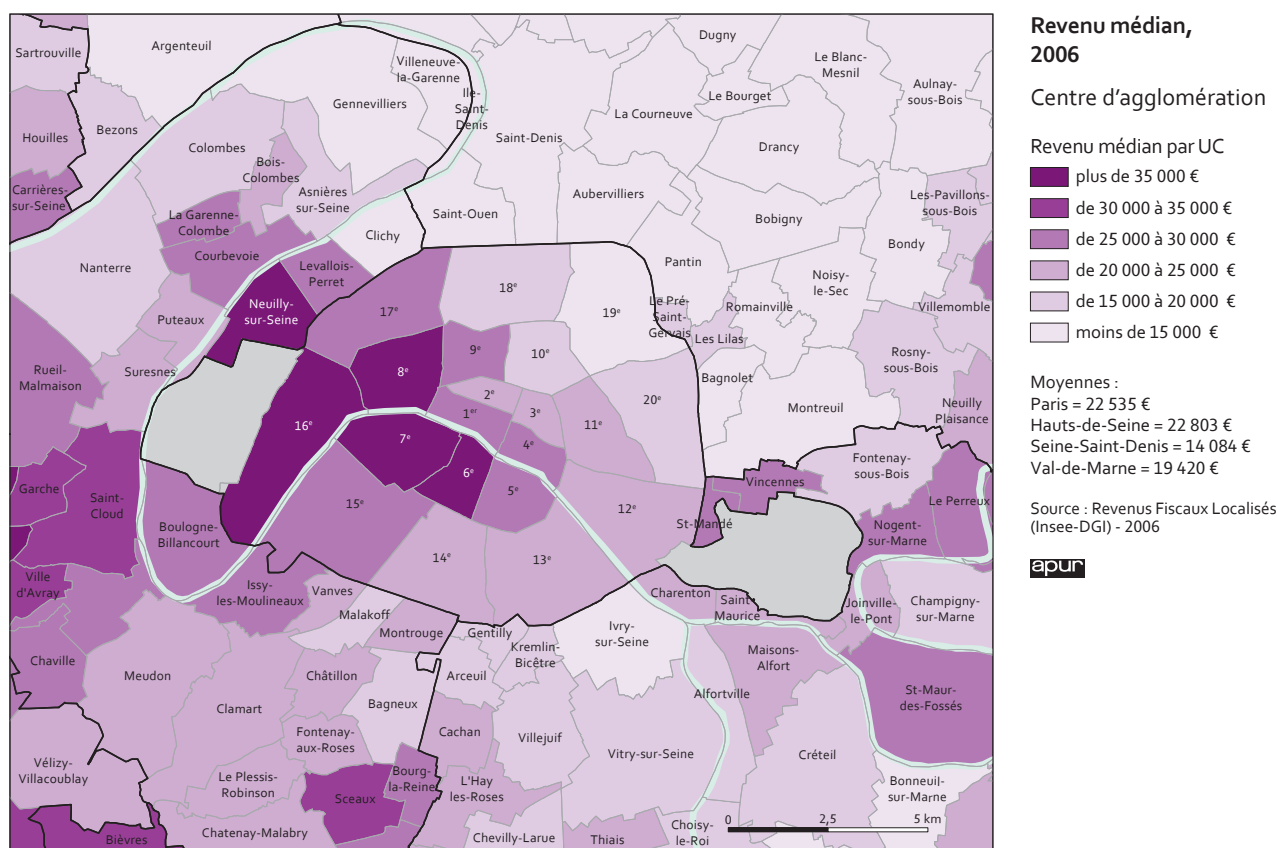


La part de diplômés dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus est en hausse entre 1999 et 2006 dans le centre d'agglomération, excepté dans 14 communes de petite couronne, la plupart situées en Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen, Aubervilliers, Villetaneuse, Bobigny, Clichy-sous-Bois, etc.) mais aussi à Clichy (92), Fresnes (94) ou encore à Thiais (94). La plupart de ces communes avaient déjà une faible proportion de diplômés dans leur population en 1999. L'évolution 1999-2006 montre donc un creusement des écarts en leur défaveur.

En 2006, la part de diplômés varie de 63,4 % à Clichy-sous-Bois (93) à 95,6 % Marolles-en-Brie (94). De nouveau, un clivage Est-Ouest s'observe au centre de l'agglomération. Des arrondissements parisiens favorisés (5^e, 6^e, 7^e, 15^e, 16^e) sont dans le peloton de tête, de même que plusieurs communes des Hauts-de-Seine (Sceaux, Saint-Cloud, Neuilly-sur-Seine, etc.). À l'autre extrémité, dans les communes Sequano-dyonnisiennes de Clichy-sous-Bois, Villetaneuse, Aubervilliers, La Courneuve, Stains, Bobigny, comme à Gennevilliers dans les Hauts-Seine, la présence de diplômés est parmi les plus faibles du centre de l'agglomération. À Paris, à l'échelle des arrondissements, la part de diplômés dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus n'est jamais inférieure à 82 % (Figure 4). Néanmoins là aussi, l'Est apparaît encore en opposition avec l'Ouest parisien. Dans les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, la part de diplômés est inférieure à 90 %, quand le taux est proche de 95 % dans les 5^e et 6^e arrondissements. Les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 16^e arrondissements ont connu une hausse importante entre 1999 et 2006 (plus de 3 points), alors que la présence de diplômés y était déjà parmi les plus importantes en 1999. Parmi les arrondissements qui avaient les plus faibles proportions de diplômés en 1999, il convient de distinguer ceux qui ont connu une amélioration importante, comme le 10^e (+4 points), le 18^e (+3 points) et le 20^e (+2 points) avec le 19^e arrondissement où l'amélioration a été faible (+0,5 point), générant un accroissement des écarts. En 1999, la part de diplômés étaient la même dans la population non scolarisés des 18^e et 19^e arrondissements (82 %). En 2006, il existe près de 3 points d'écart entre le 18^e et le 19^e arrondissement.

• Revenus : revenu médian des ménages par unité de consommation

Figure 5



Le clivage Est Ouest au centre de l'agglomération parisienne est encore davantage marqué sur le plan des revenus médians des ménages. Ainsi Marnes-la-Coquette et Neuilly-sur-Seine, avec des revenus médians supérieurs à 40 000 euros par an devancent de peu, entre autres, Ville d'Avray, Garches, Saint-Cloud, Sceaux, Saint Mandé et les arrondissements de l'Ouest de Paris. À l'autre extrémité, en 2006, Clichy-sous-Bois et La Courneuve restent les deux seules communes du centre de l'agglomération pour lesquelles le revenu médian des ménages est inférieur à 10 000 euros. Les communes de l'Ouest de la Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine, Bobigny, Stains, Villetaneuse, Saint-Denis, Pantin) et Gennevilliers (92) figurent aussi dans le groupe des communes défavorisées.

Dans Paris, les revenus médians des arrondissements par UC en 2006 s'échelonnent de 14 870 euros (19^e arrondissement) à 37 215 euros (7^e arrondissement) (Figure 5). En 2000, ils variaient de 13 324 euros (19^e arrondissement) à 30 294 euros (7^e arrondissement). Les revenus médians des Parisiens sont élevés par rapport à ceux de l'ensemble des ménages du centre d'agglomération et ont connu une forte augmentation entre 1999 et 2006. Parallèlement, les écarts entre arrondissements se sont amplifiés, puisque la hausse a été plus rapide parmi les arrondissements dans lesquels le revenu médian était déjà le plus élevé en 1999 (5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements). Les ménages des 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements ont les plus faibles revenus médians parmi les ménages des 20 arrondissements et ce sont eux dont les revenus ont le moins augmenté entre 1999 et 2006.

L'analyse des trois dimensions qui composent l'IDH-2 - éducation, santé, revenus - montre qu'un ensemble de communes cumule sur tous les plans des facteurs favorables : c'est le cas des arrondissements de l'Ouest parisien et de certaines communes des Hauts-de-Seine. *A contrario* d'autres communes cumulent les points négatifs : c'est le cas en particulier de l'Est de la Seine-Saint-Denis et de son prolongement au Nord des Hauts-de-Seine. À l'échelle de Paris, les arrondissements Est ou Nord-Est, en particulier les 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, sont les moins favorisés. Ces observations semblent appuyer l'existence d'une corrélation entre les trois dimensions mesurées par l'IDH-2. L'étude de l'IAU montre en effet une corrélation élevée entre la dimension éducation et revenus (coefficient de corrélation de 0,82 en 2006), le niveau des revenus étant bien souvent en rapport avec le niveau de diplôme.

2 - L'Indice de Santé Sociale

L'Indice régional (ISSR) et son adaptation à Paris

Selon le modèle américain de l'Indice de Santé Sociale, l'IAU Ile-de-France, à l'initiative du Conseil régional, a mis en place un indice de synthèse qui permet de suivre l'évolution temporelle de la situation sociale. Cet indice couvre sept thématiques réparties en douze variables. L'analyse est effectuée sur une période de 12 ans (1997-2009) au 31 décembre de chaque année.

Cet indice est relativement simple à utiliser car chacune des 12 variables possède le même poids. Il prend en compte l'évolution relative de chacune des variables sur la période. La construction de l'ISSR consiste à normer chaque indicateur de base puis à calculer une moyenne de ces 12 indices normés. Les 12 indicateurs sont calculés grâce à une normalisation temporelle relative (voir le rapport ISSR 2010 p45-46).

Les points suivants sont essentiels pour comprendre l'évolution de l'ISS et des 12 indices qui le composent :

- plus l'indice se rapproche de 0, plus la situation se dégrade. Plus il s'accroît, plus la situation s'améliore ;
- une variable a d'autant plus d'impact sur l'ISS qu'elle évolue fortement ;
- l'évolution de l'ISS ne peut se comprendre et s'expliquer qu'en regardant une à une les évolutions de chacun des 12 indices qui le compose.

Pour le calcul d'un indice parisien, la démarche retenue a été d'adapter l'ISS Régional à l'échelle du département en reprenant la même méthode, les mêmes dimensions (santé, logement, scolarité, emploi, revenus et minima sociaux, territoire, surendettement), les mêmes variables et si possible la même période d'observation. Toutefois, pour des raisons de disponibilité des données, il n'était pas possible de réunir l'ensemble de ces conditions. Le Tableau 2 liste les 12 indices qui composent l'ISSR et détaille pour chacun de ces 12 indices les choix d'adaptation qui ont été nécessaires pour le département de Paris.

Les principales adaptations effectuées pour passer de l'ISSR à l'ISS parisien sont les suivantes :

- 3 variables ont été remplacées parce qu'elles n'étaient pas disponibles à l'échelle départementale. Il s'agit des variables qui mesurent l'échec scolaire ; l'emploi précaire ; la pauvreté ;
- 1 variable a été modifiée : celle relative au coût du logement. Plutôt que le prix des logements neufs utilisés pour le calcul de l'ISSR, c'est le prix des logements anciens qui a été retenu. Ce choix se justifie par le volume très faible de la construction privée à Paris. À noter que le calcul l'ISSR a ensuite été modifié dans le même sens à l'initiative de l'IAU Ile-de-France ;
- la période d'analyse a été adaptée. En raison de l'indisponibilité de 3 données avant 2001, l'ISS parisien est calculé sur la période 2001-2009 alors que l'ISSR est calculé pour les années 1997-2009.

Huit données sur 12 sont disponibles pour 2009 :

- nombre d'accords de recours à la force publique pour 100 000 habitants ;
- part de 16-19 ans non scolarisés ;
- taux de chômage de plus d'un an ;
- part de salariés de 25-54 ans en emploi précaire ;
- part de population allocataire à bas revenus ;
- part de population couverte par le RSA-socle ;
- part de population de 65 ans ou plus couverte par le Minimum Vieillesse ;
- nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants.

Il a été choisi d'affecter aux 4 données restantes une valeur stable, identique au dernier résultat connu. La mise à jour complète en 2009 devra se faire au fur et à mesure de la disponibilité des données.

Tableau 2. Résumé des indicateurs de l'ISSR et de leur adaptation pour construire l'ISS parisien

Douze indices de base de l'ISSR	Adaptation pour l'Indice Parisien	Sources
1. Taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) des hommes	Disponible sur 1997-2006	Insee, Inserm CépiDC, exploitation Fnors et ORS Ile-de-France
2. Nombre de nouveaux cas déclarés de tuberculose pour 100 000 habitants	Disponible sur 1997-2008	InVS, Insee, Exploitation Fnors et ORS Ile-de-France
3. Expulsions locatives: nombre d'accords de recours à la force publique pour 100 000 habitants	Disponible sur 2000-2009	Préfecture de Département, DREIF, Unité des logements défavorisés
4. Moyenne de deux indices (exprimés en base 100): • prix au m ² des logements collectifs anciens rapportés aux revenus moyens des foyers fiscaux ; • loyers au m ² dans le secteur privé rapportés aux revenus moyens des foyers fiscaux.	Disponible sur 2001-2008 (car les revenus ne sont pas encore disponibles pour 2009)	ISSR : Dreif, ECNL, OLAP, Insee-DGI ISS parisien : Cnip, olap, Insee-DGI
5. Part des sorties du système scolaire sans qualification	Cette donnée n'est disponible que pour 2008. Remplacé par la part de 16-19 non scolarisés. Calcul par interpolation linéaire, disponible sur 1997-2009.	ISSR : Ministère de l'Education nationale, DEPP ISS parisien : Recensements 1999 et 2007 Insee
6. Taux de chômage de plus d'un an (catégories A+B+C)	Disponible sur 1997-2009	Insee (taux de chômage) et DARES Pôle Emploi (Part chômeurs depuis plus d'1 an)
7. Taux d'emplois précaires	Non disponible à l'échelle du département. Remplacé par la part de salariés (25-54 ans) en emploi précaire (RP 1999 et 2007) et interpolation en suivant les variations du taux d'emplois précaires en IDF, disponible sur 1997-2009.	ISSR : Enquête Emploi Insee ISS parisien : Recensement Insee et indice précarité ISSR
8. Taux de pauvreté monétaire, au seuil de 60% de la médiane des revenus	disponible au département depuis 2006 seulement. Remplacé par la part de population allocataire à bas revenus (2001-2009).	ISSR : Insee DGI avant 2006 Insee DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA-Enq revenus fiscaux et sociaux a partir de 2005 ISS parisien : Insee ELP et CAF
9. Population couverte par le RSA-socle (RMI-API)	Disponible sur 1997-2009	ISSR : CAF et IAU ISS parisien : Insee ELP et CAF
10. Population de 65 ans ou plus couverte par le minimum vieillesse	Disponible 1997-2009	ISSR : DREES ISS parisien : BDSL CNAV MSA Insee ELP
11. Indicateur de dispersion (Gini) des revenus des foyers fiscaux par commune en IDF	Disponible sur 2001-2008 (arrondissements)	Insee DGI
12. Nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants	Disponible sur 2000-2001 et 2003-2009	Banque de France, Région IDF

Les résultats pour Paris

D'emblée, on est tenté de comparer la courbe de l'ISS parisien à celle de l'ISS-R. La comparaison doit cependant se limiter au constat de grandes tendances, à la hausse ou à la baisse. En effet les variables utilisées sont similaires – mais non identiques, certaines variables ayant dues être adaptées pour construire l'ISS parisien du fait de l'indisponibilité de certaines données au plan départemental.

L'orientation générale des deux courbes montre des similitudes mais aussi des différences. Parmi les similitudes, on note l'alternance de trois périodes au cours des années 2001-2009. Les premières années sont marquées par une tendance à la dégradation de la situation sociale. S'ensuit une amélioration qui culmine en 2008 puis une vive dégradation en 2009, qui témoigne de la crise survenue au 4^e trimestre 2008 qui s'est développée l'année suivante. La prise en compte des effets de la crise est cependant partielle compte tenu qu'une partie seulement des données 2009 ont pu être introduites dans le calcul (8 variables sur 12 pour Paris, 9 variables sur 12 pour l'ISSR).

Les différences tiennent d'une part au rythme et à la chronologie précise des évolutions. Jusqu'en 2005, les deux indices sont orientés à la baisse. D'autre part à Paris, une amélioration de la situation sociale s'observe entre 2005 et 2008 alors qu'en Ile-de-France, la même évolution apparaît entre 2007 et 2008. Ce décalage de deux années trouve son explication lorsque l'on examine l'évolution des variables qui composent les deux indices.

Figure 6. Évolution de l'ISS parisien entre 2001 et 2009

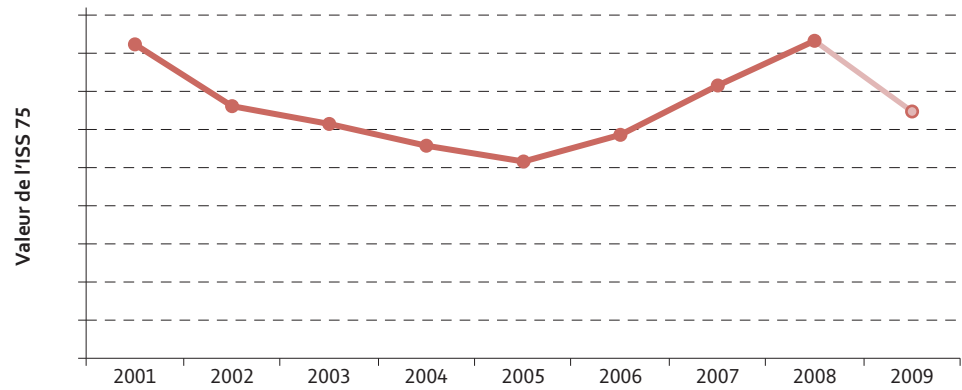
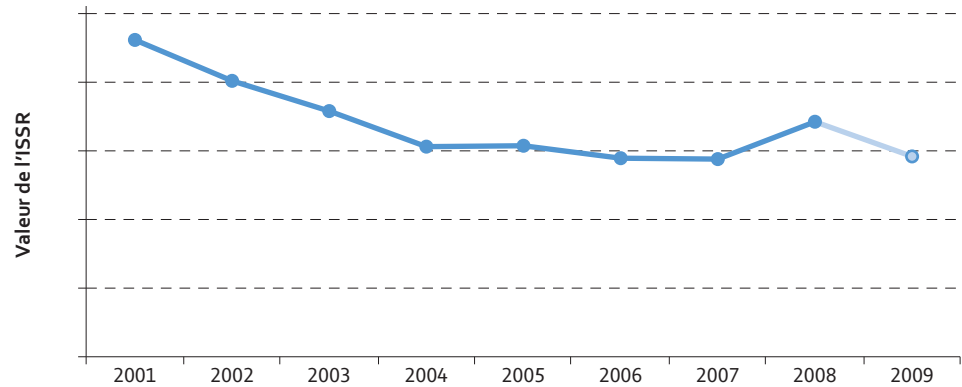


Figure 7. Évolution de l'ISSR entre 2001 et 2009



Sources : Apur (ISS parisien) et IAU (ISSR)

- Entre 2005 et 2006, le taux de chômage de longue durée baisse plus fortement à Paris qu'en Ile-de-France, la part de population couverte par le RMI ou l'API baisse à Paris quand elle augmente en Ile-de-France. Le nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants diminue à Paris quand il est relativement stable en Ile-de-France.
- Entre 2006 et 2007, l'incidence de la tuberculose augmente au plan régional alors qu'elle baisse à Paris dans la même période. Les taux de sorties du système scolaire sans qualification augmentent aussi en Ile-de-France. La part de population allocataire à bas revenus baisse plus fortement à Paris que le taux de pauvreté en Ile-de-France. Le surendettement est en baisse à Paris en 2006-2007 tandis qu'il est stable en Ile-de-France.

La valeur de l'ISS à Paris est un peu supérieure en 2008 à ce qu'elle était en 2001. Dans le détail, cela recouvre plusieurs éléments d'explication.

Entre 2001 et 2008, la situation s'est très nettement améliorée dans le domaine de la santé, puisque la mortalité prématurée et l'incidence de la tuberculose ont fortement diminué. Ces deux indices ont un fort impact sur l'ISS. Plusieurs autres indicateurs étaient meilleurs en 2008 qu'en 2001 : la part de population allocataire à bas revenus était plus faible, la part de 16-19 ans non scolarisés a diminué. La part de chômeurs de longue durée est à peu près équivalente entre 2001 et 2008, aux niveaux les plus bas observés sur la période observés sur toute la période 2001-2009.

Pour autant, la situation était meilleure à Paris en 2001 par rapport à 2008 en ce qui concerne le prix des logements rapportés aux revenus moyens, la part d'emplois précaires, la population bénéficiaires du Minimum vieillesse, les inégalités territoriales de revenus entre arrondissement et le surendettement.

Pour mieux comprendre l'évolution de l'ISS parisien et de l'ISSR, il a paru intéressant de passer en revue les évolutions observées pour les 12 variables qui les composent. Pour construire l'ISS, les données brutes ont été transformées en 12 indices, dont les courbes d'évolution sont disponibles en Annexes.

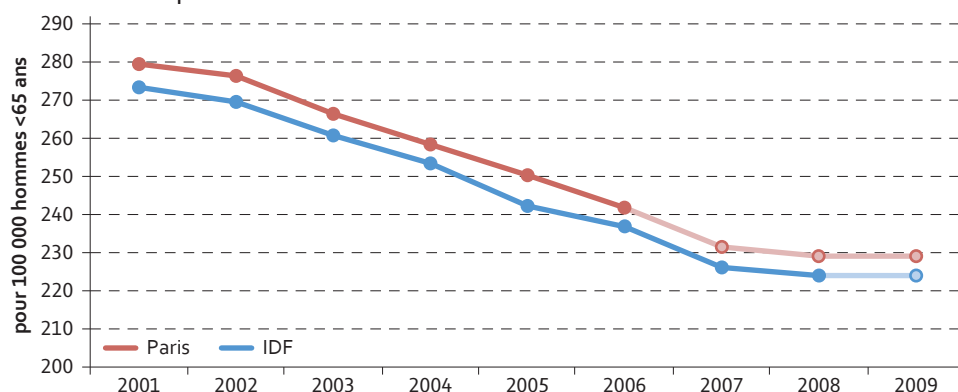
La mortalité prématurée des hommes

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « l'adoption de comportements à risque et l'accès à la prévention et aux soins sont socialement différenciés et reflètent des fondements inégalitaires de la société. La prévalence des dépressions, de l'alcoolisme, de l'obésité et plus généralement d'états sanitaires défavorables sont pour partie liée à ces inégalités de richesse. C'est la mortalité prématurée masculine qui a été retenue parce qu'elle dépend davantage des évolutions socioéconomiques que celle des femmes »⁶.

Les valeurs pour Paris ne sont pas encore disponibles pour 2007, 2008 et 2009⁷. Nous avons donc choisi d'appliquer pour 2007 et 2008 les tendances observées en Ile-de-France. Pour 2009, aucune donnée n'étant encore disponible pour l'Ile-de-France, les données sont estimées stables.

Analyse : la mortalité prématurée est en baisse significative entre 2001 et 2006 à Paris⁸, et on estime que cette baisse se poursuivra comme ce qui s'observe en Ile-de-France, puisque entre 2001 et 2006 les tendances sont similaires. À noter que tout au long des années 2001 à 2006, le taux obtenu à Paris est un peu plus élevé que celui de l'Ile-de-France.

Taux de mortalité prématurée



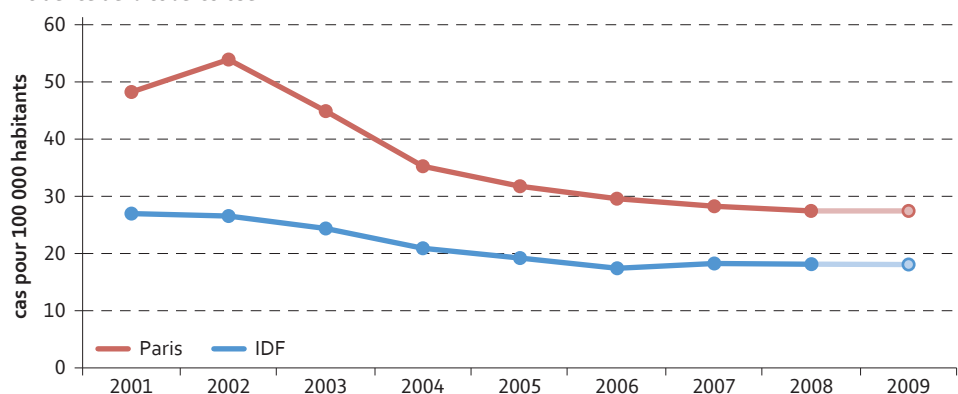
Sources : Insee, Inserm Cépi DC, exploitation Fnors et ORS Ile-de-France

L'incidence de la tuberculose

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « le taux d'incidence de la tuberculose (nouveaux cas de tuberculose rapportés à la population) est un marqueur de l'état de santé de populations socialement fragiles : immigrés récemment arrivés, SDF, toxicomanes, séropositifs, détenus, personnes âgées de plus de 80 ans. Ce taux est un bon indicateur des répercussions de la précarité sur la santé des habitants »⁹.

Analyse : l'incidence de la tuberculose baisse très fortement sur la période, avec par conséquent un impact important sur l'ISS. La courbe de l'ISS parisien est néanmoins irrégulière. Une hausse soudaine du nombre de cas de tuberculose déclarés à Paris pour 100 000 habitants est observée en 2002, suivie d'une baisse rapide au cours des quatre années suivantes (2002-2006) et d'une baisse plus modérée ensuite (2007-2008). La valeur observée en 2002 est à mettre en regard d'une épidémie

Incidence de la tuberculose



Sources : InVS, Insee, exploitation Fnors et ORS Ile-de-France

6 – SAGOT M., op. cit. p.9.

7 – L'ORS Ile-de-France devrait calculer la valeur 2007 pour Paris (moyenne 2006-2008) à l'été 2011.

8 – Le calcul est issu d'une exploitation de l'ORS qui résulte d'une moyenne sur 3 années. Par exemple, la valeur 2006 est la moyenne des années 2005 à 2007.

9 – SAGOT M., op. cit. p.10.

de tuberculose qui s'était développée cette année-là dans un foyer de travailleurs migrants du 12^e arrondissement¹⁰. Pour l'ensemble de la période (2001-2008), on remarque que l'incidence de la tuberculose est plus importante à Paris qu'en Ile-de-France. Ce constat se relie à une surreprésentation des populations les plus à risques dans la capitale, liée à la présence de foyers surpeuplés et de locaux insalubres habités par des populations dont l'état de santé n'est pas suffisamment suivi.

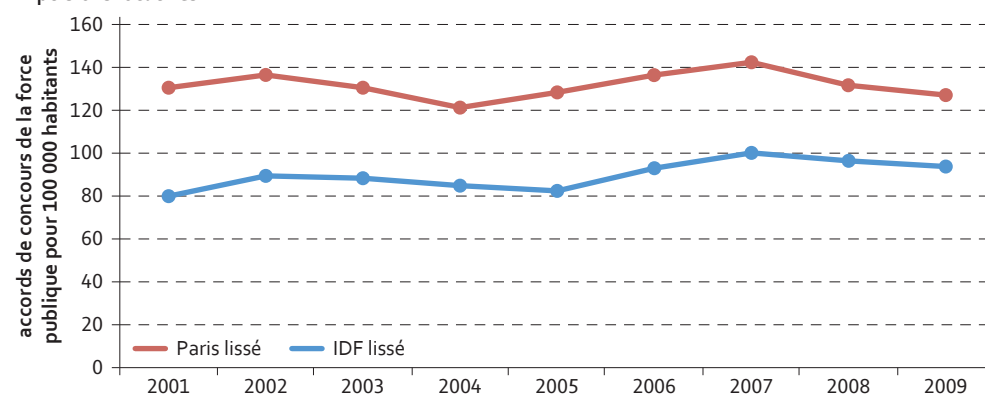
Les expulsions locatives

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « L'impayé de loyer est la principale cause à l'origine d'une procédure d'expulsion. La variable retenue - nombre d'accords de recours à la force publique pour 100 000 habitants - caractérise les situations où les individus ont épuisé plusieurs recours mais ne peuvent toujours pas payer ni partir ailleurs. Ces individus sont donc dans une situation potentielle d'exclusion (peu de ressources et bientôt plus de logement) ».¹¹

Le nombre d'accords du Préfet pour le recours à la force publique (rapporté à 100 000 habitants) a connu à Paris des fluctuations au cours des années 2001-2009. C'est pourquoi, comme pour l'ISSR, les observations sont lissées grâce à une moyenne mobile sur 3 ans.

Analyse : A Paris, le nombre d'accords du Préfet pour le recours à la force publique (rapporté à 100 000 habitants) tend à la baisse entre 2001 et 2004, puis à la hausse entre 2004 et 2007, avant une nouvelle baisse entre 2007 et 2009. Les expulsions locatives sont nettement plus fréquentes à Paris qu'en Ile-de-France.

Expulsions locatives



Sources : Préfecture de Département, DREIF, Unité des logements défavorisés

Le montant des loyers et le prix de vente des logements anciens rapportés aux revenus

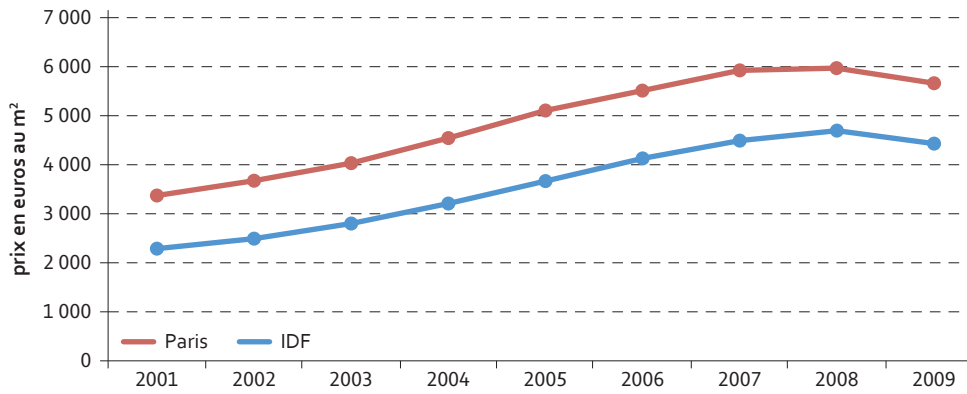
Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « cet indicateur a vocation à refléter deux aspects : la charge des loyers dans le revenu des locataires du privé qui ne peuvent accéder au parc social et le coût du logement pour tout ménage qui voudrait accéder, un coût très élevé bloquant les parcours résidentiels et accentuant les tensions sur le marché du logement. Il a donc fallu recourir à deux variables ».¹²

Justification de l'adaptation de cet indicateur dans l'ISS parisien : il est justifié de la même façon que l'indice régional mais le calcul de l'indicateur a été adapté à la situation parisienne. Comme pour l'ISSR, la première variable exprime le rapport entre l'évolution des loyers moyens au m² et les revenus fiscaux moyens des ménages par UC ; la seconde rapporte l'évolution du prix de vente moyen au m² des appartements anciens aux revenus fiscaux moyens des ménages par UC. Pour l'indicateur parisien, les deux variables ont été pondérées en fonction de la répartition des ménages selon leur statut (locataire/propriétaire) telle qu'elle ressort des résultats de l'enquête Logement 2006 : 32,6 % de propriétaires, 67,4 % de « locataires » ou locataires potentiels. Au plan régional, cette pondération n'était pas nécessaire puisque la répartition entre propriétaires et locataires est équivalente (50 % de propriétaires, 50 % de locataires).

Analyse : l'indicateur exprime un taux d'effort global auquel sont confrontés les locataires et les candidats à l'accession à la propriété. Il fait apparaître une augmentation continue du taux d'effort de 2001 à 2007 et une légère baisse en 2008. Certaines données 2009 sont encore manquantes à ce stade.

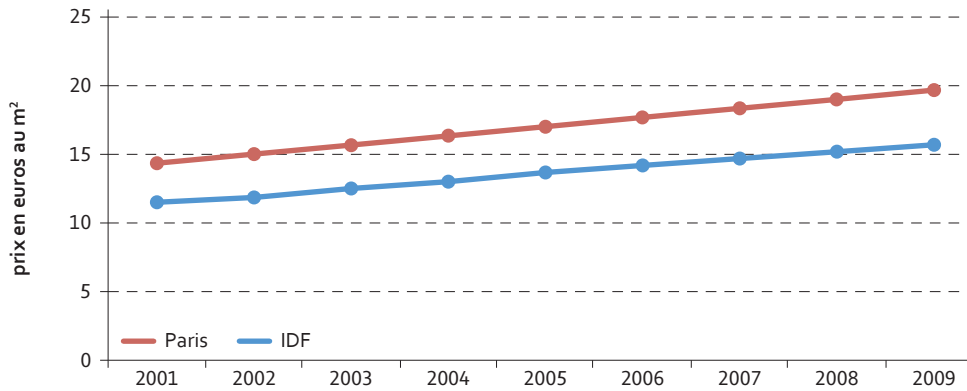
6 – SAGOT M., op. cit. p.9.
 7 – L'ORS Ile-de-France devrait calculer la valeur 2007 pour Paris (moyenne 2006-2008) à l'été 2011.
 8 – Le calcul est issu d'une exploitation de l'ORS qui résulte d'une moyenne sur 3 années. Par exemple, la valeur 2006 est la moyenne des années 2005 à 2007.
 9 – SAGOT M., op. cit. p.10.
 10 – Une épidémie de tuberculose s'était soudainement propagée en 2002 parmi les résidents d'un foyer de travailleurs immigrés situé rue Claude-Tillier à Paris 12e. L'organisation d'une campagne de dépistage sous l'égide de la Ville de Paris avait conduit à recenser 12 malades en mars 2002, 35 en juin et 69 à la fin de l'année. Les malades dépistés avaient été traités et l'épidémie avait été enrayée.
 11 – SAGOT M., op. cit. p.10.
 12 – SAGOT M., op. cit. p.10.

Prix au m² des appartements (IDF)/logements (75) anciens



Source : OLAP

Loyer du secteur privé de l'agglomération parisienne (IDF) et de Paris

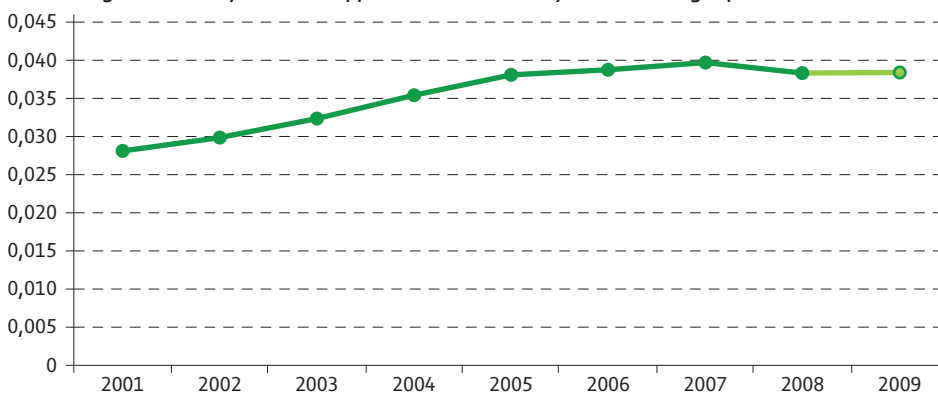


Source : CINP pour Paris, Base BIEN des notaires pour IDF

Ce résultat montre que les coûts du logement pour les ménages (prix et loyers) ont augmenté plus vite que leurs revenus, sauf pour l'année 2008, au cours de laquelle la progression des revenus a été plus rapide que celle des loyers et des prix de vente. À cet égard, c'est la même évolution qui s'observe à Paris et en Ile-de-France. Une des limites de cet indicateur réside dans la prise en compte des « revenus moyens » dans le calcul, lesquels incluent des très hauts revenus qui retentissent sur la moyenne et masquent les inégalités.

Construction de la variable « logement » pour Paris : Pondération du prix des logements et des loyers, rapportés aux revenus moyens des ménages par UC

Prix des logements et loyers au m² rapportés au revenus moyens des ménages par UC



Source : OLAP, CINP et Insee DGI

Les 16-19 ans non scolarisés

Justification du choix d'un indicateur sur l'échec scolaire dans l'ISSR : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « l'insertion sur le marché du travail est beaucoup plus difficile pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif. Ils se heurtent plus que les autres au risque de chômage, à l'impossibilité à trouver un logement et sont davantage exposés à la précarité ». ¹³

Justification de l'adaptation de cet indicateur dans l'ISS parisien : Les données sur les sorties du système scolaires sans qualification ne sont pas disponibles à l'échelle du département. En effet selon le Rectorat de Paris, les migrations biaisent l'information à cette échelle, notamment dans la capitale où il est difficile de faire la part entre les sorties du système scolaire et les changements de résidence. Le choix a été fait de recourir aux données du recensement sur « la part des 16-19 ans non scolarisés parmi l'ensemble des 16-19 ans » dans l'idée de capter une population qui a arrêté ses études avant ou peu après le bac, par conséquent peu qualifiée, donc plus soumise au risque de se heurter au chômage et aux autres difficultés d'intégration qui en découlent.

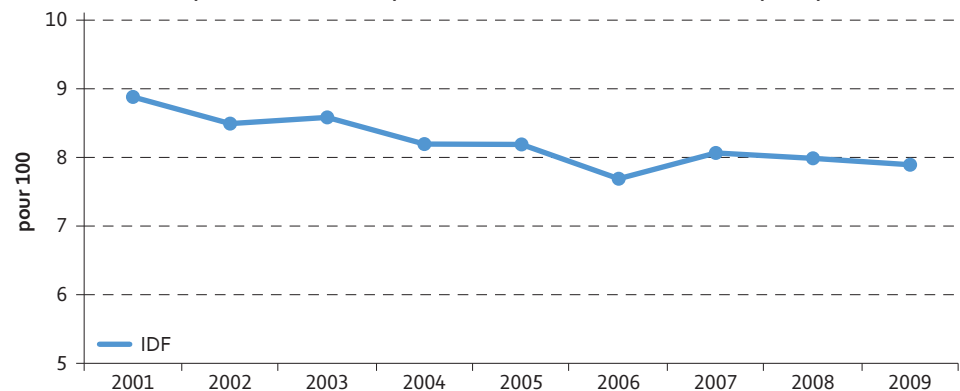
Analyse : il apparaît que la part des 16-19 ans non scolarisés a peu évolué au cours de la période, passant de 7,3 % en 1999 à 7,1 % en 2007. Par conséquent, l'indicateur n'a que peu d'impact sur l'ISS en comparaison des 11 autres.

Part de 16-19 ans non scolarisés



Source : Insee recensement 1999 et 2007

Taux de sorties du système scolaire sans qualification et sorties avant la fin du 2^e cycle à partir de 2005



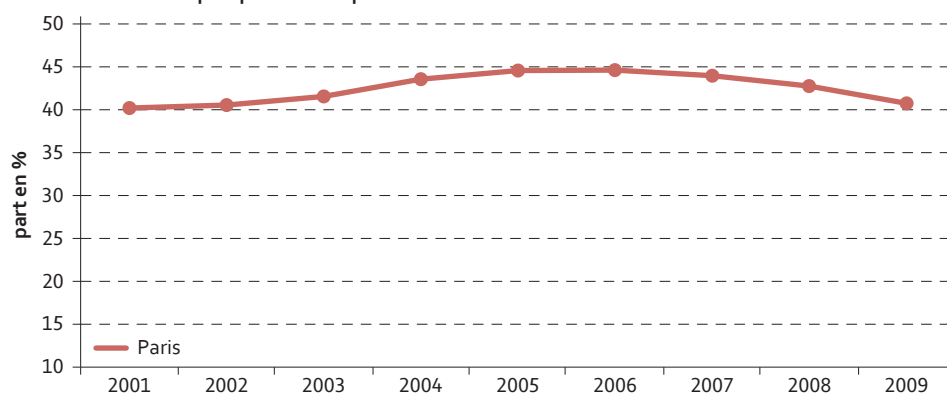
Source : DEPP

Les chômeurs de longue durée

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « l'ancienneté dans le chômage est un indicateur d'exclusion sur le marché de l'emploi et témoigne des difficultés à s'y réinsérer (manque d'offre adéquate, inadéquation des formations, discriminations, etc.) »¹⁴. La variable se construit autour de deux données : la part de chômeurs depuis plus d'un an parmi les Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois des catégories A, B, C et le taux de chômage. Il s'agit d'un taux de chômage pondéré par la part de chômeurs de longue durée.

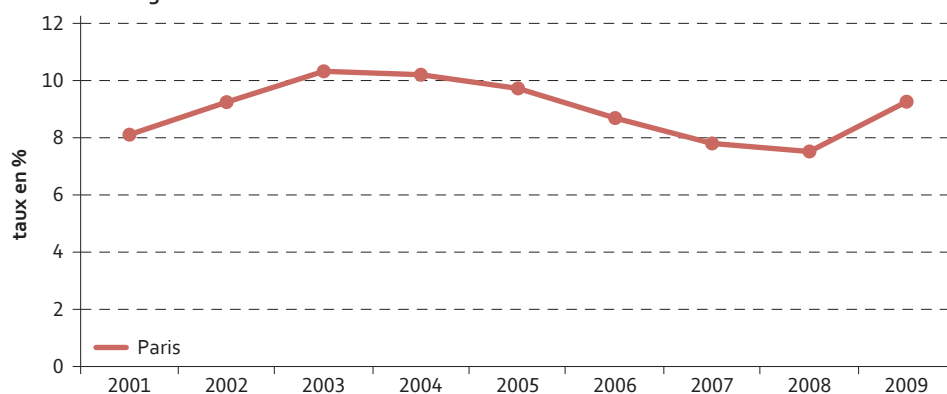
Analyse : la courbe montre une situation qui se dégrade de 2001 à 2004, puis s'améliore de 2005 à 2008 avant d'enregistrer une nouvelle et importante dégradation en 2009. Cette évolution correspond beaucoup plus à celle du taux de chômage qu'à celle des chômeurs de longue durée, dont les variations sont de moindre amplitude. Cependant, la part des chômeurs de longue durée est en baisse continue de 2006 à 2009 et cette tendance s'accroît avec la remontée du chômage en 2009.

Part de chômeurs depuis plus de 1 an parmi les DEFM cat. ABC



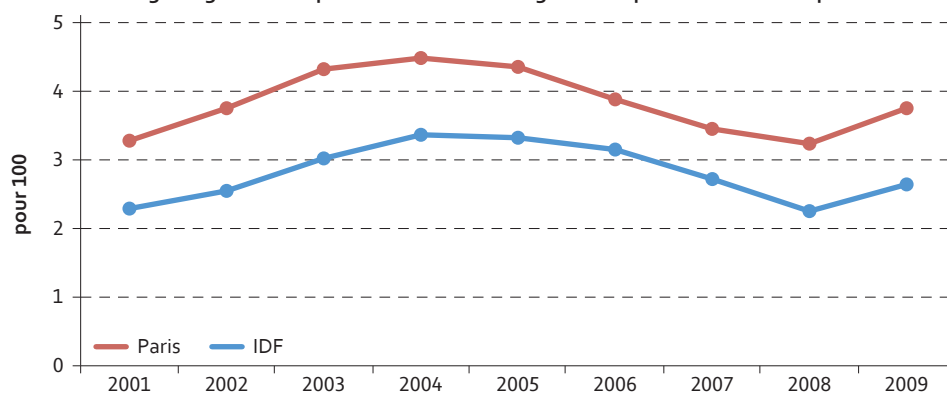
Source : DARES - Pôles Emploi

Taux de chômage



Source : Insee

Taux de chômage longue durée à partir du taux de chômage et de la part de chômeur de plus de 1 an



Source : DARES - Pôles Emploi

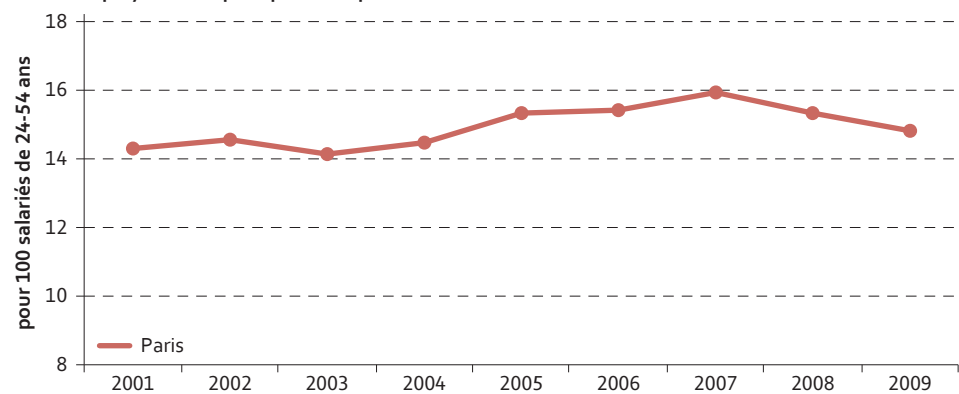
L'emploi précaire

Justification du choix d'un indicateur sur l'emploi précaire dans l'ISSR : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « un emploi précaire (contrat à durée déterminée, intérim, contrat d'apprentissage, stage ou contrat aidé) offre peu de garanties quant à l'évolution des ressources personnelles à court et moyen termes et rend très difficile l'accès à un logement, à un prêt bancaire ou la formulation de projets de vie. Il faut être prudent sur l'interprétation à court terme de l'indice. En période de ralentissement économique, le recours aux contrats précaires et surtout à l'intérim baisse, il reprend en période de reprise. Cette sensibilité à la conjoncture économique à court terme peut masquer temporairement la montée de la précarité de l'emploi observée sur le moyen terme ». ¹⁵

Justification de l'adaptation de cet indicateur dans l'ISS parisien : l'enquête emploi n'est pas disponible à l'échelle de Paris. Un autre indicateur de l'emploi précaire a été construit à partir des recensements 1999 et 2007 : il s'agit de la part d'emplois précaires parmi les salariés de 25-54 ans. L'évolution a ensuite été recalée sur les tendances observées au plan régional.

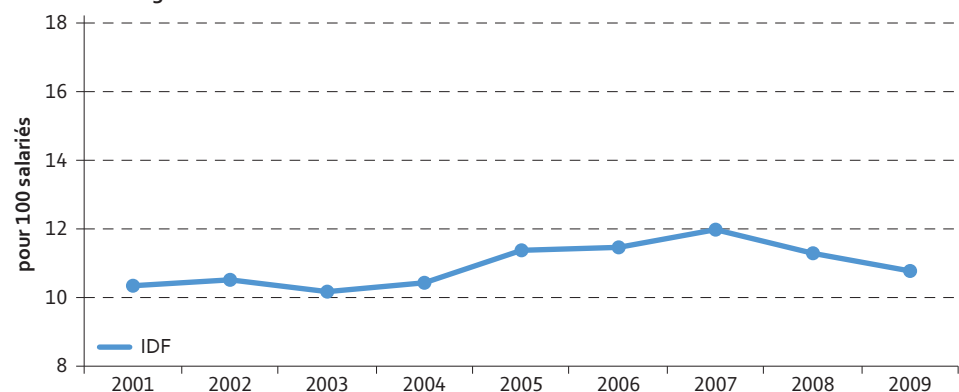
Analyse : la courbe met en évidence une augmentation de la proportion d'emplois précaires au cours des années 2004 à 2007 suivie d'une baisse sensible en 2008 et 2009. Ce dernier résultat est certes positif mais il reste à s'interroger sur sa signification. Une proportion plus faible d'emplois précaires se traduit par une proportion accrue d'emplois stables, néanmoins cela peut aussi s'analyser, en période de montée du chômage, par des pertes d'emploi plus nombreuses parmi les employés précaires, qui sont les plus exposés à perdre leur emploi les premiers.

Part d'employés en emplois précaires parmi les salariés de 25-45 ans



Source : Insee recensement et indice « emploi précaire » de ISSR

Taux de chômage



Source : Insee Enquête Emploi

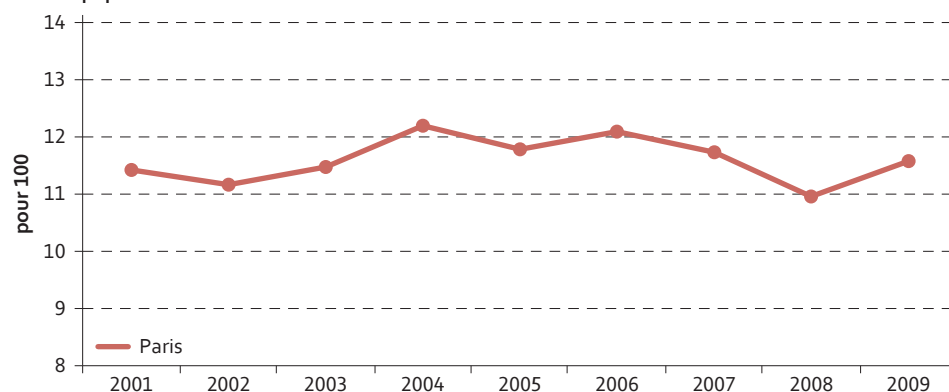
La population allocataire à bas revenus

Justification du choix d'un indicateur sur la pauvreté dans l'ISSR : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « la pauvreté est multidimensionnelle et ne saurait se résumer à la seule dimension monétaire. C'est pour cette raison que l'indice de santé sociale prend en compte, à côté du taux de pauvreté monétaire, d'autres aspects de la précarité, par rapport au logement, à l'éducation, la santé ou encore les minima sociaux ». ¹⁶

Justification de l'adaptation de cet indicateur dans l'ISS parisien : le taux de pauvreté n'est pas disponible à l'échelle de Paris avant 2006. Un autre indicateur de pauvreté a dû être établi. Il a été choisi d'utiliser la part de populations à bas revenus. En 2006, la CAF est passée d'un seuil de bas revenus à 50 % de la médiane à un seuil à 60 % de la médiane. En conséquence, entre 2001 et 2005, les parts de population allocataires à bas revenus ont été estimées afin de correspondre à la nouvelle définition.

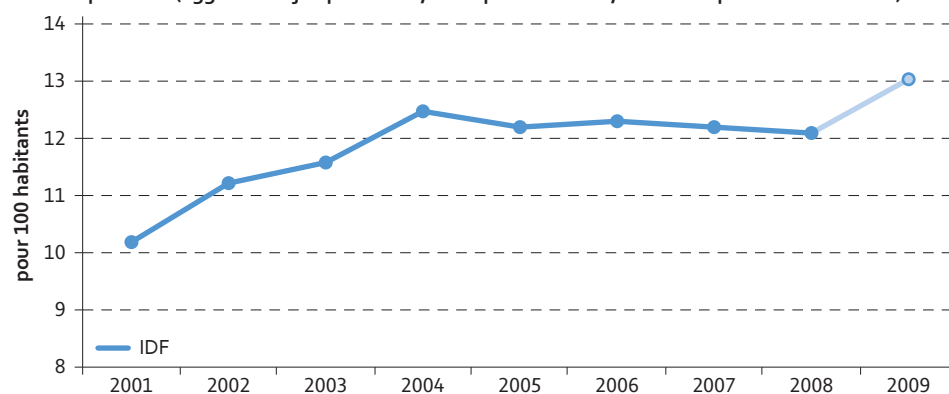
Analyse : La part de population allocataire à bas revenus parmi l'ensemble de la population parisienne a connu des fluctuations : une tendance à la hausse entre 2001 et 2004, une tendance à la baisse entre 2004 et 2008. L'augmentation observée en 2009 met en évidence une montée de la pauvreté liée à la dégradation de la conjoncture économique et au chômage.

Part de population allocataire à bas revenus



Source : Insee ELP et CAF

Taux de pauvreté (agglomération Paris jusqu'en 2006, IDF à partir de 2006, estimé d'après la CAF en 2006)



Source : Insee DGI et CAF

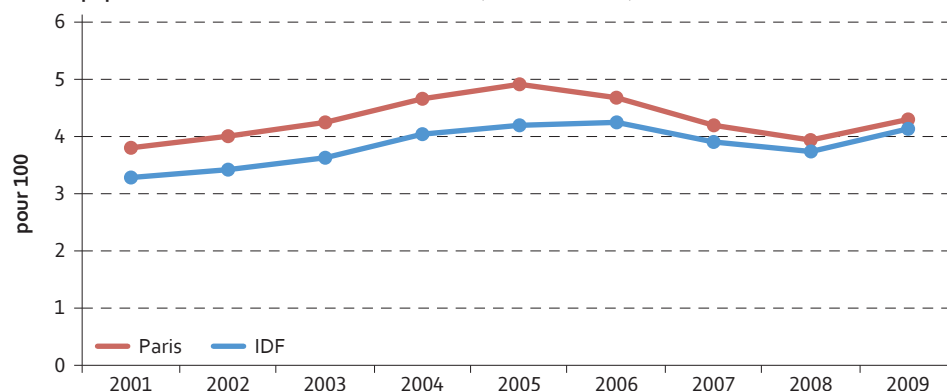
La population couverte par le RSA-socle (RMI et API)

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « l'indice concerne la population couverte par le RMI ou l'API (allocataires et ayant droit), ce qui correspond au RSA socle introduit en 2009. Cette variable permet d'évaluer une partie de la pauvreté institutionnelle. C'est une réponse de la société aux situations de pauvreté des personnes d'âges actifs. Il constitue un dernier filet de sécurité pour les personnes démunies qui ne peuvent prétendre à aucun des autres minima sociaux qui sont tous destinés à des catégories spécifiques de la population (personnes âgées, invalides, handicapés, veufs, chômeurs en fin de droits...) ». ¹⁷

16 – SAGOT M., op. cit. p.10.
17 – SAGOT M., op. cit. p.10.

Analyse : une hausse de la population couverte par le RSA socle apparaît en 2009, en lien avec la dégradation de la conjoncture économique et la montée du chômage. Depuis 2007, la part de population couverte par le RSA-socle à Paris se rapproche des valeurs observées en Ile-de-France, suite à une baisse plus marquée dans la capitale entre 2005 et 2007.

Part de population bénéficiaires du RMI ou de l'API (RSA-socle 2009)



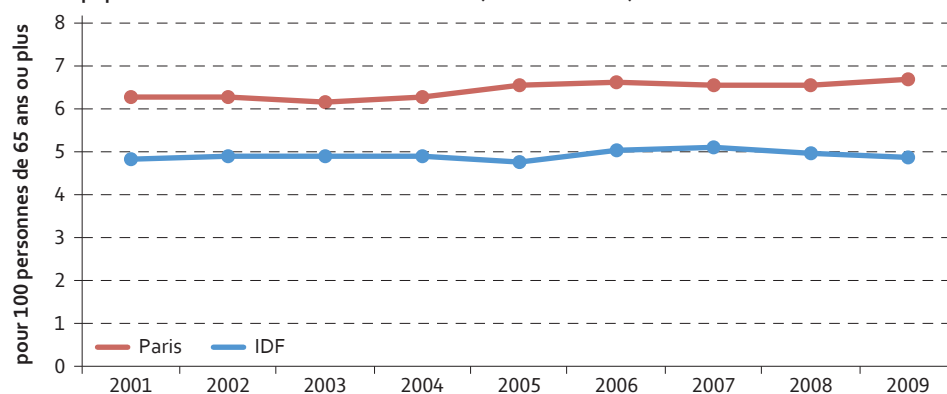
Source : Insee ELP et CAF

La population de 65 ans ou plus couverte par le minimum vieillesse

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « le minimum vieillesse est un revenu minimal garanti pour les personnes ayant peu ou pas cotisé, âgées de 65 ans au moins (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail). Cette variable est donc un bon indicateur des situations de précarité rencontrées par les personnes âgées ». ¹⁸

Analyse : Entre 2001 et 2009, la part des Parisiens de 65 ans ou plus bénéficiaires du minimum vieillesse connaît une hausse légère. Pour l'ensemble de la période, la part de bénéficiaires du Minimum vieillesse est stable en Ile-de-France. Les évolutions sont faibles, si bien que l'indice a peu d'impact sur l'ISS.

Part de population bénéficiaires du RMI ou de l'API (RSA-socle 2009)



Source : Insee ELP et CAF

Les inégalités territoriales de revenus (Gini)

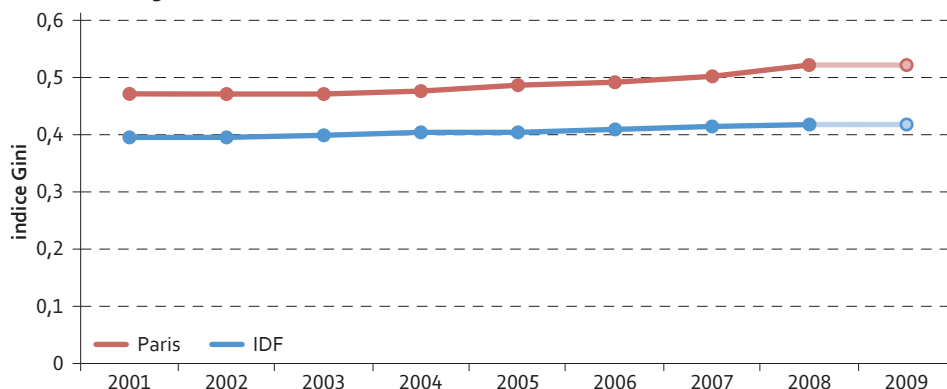
Justification du choix de cet indicateur l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « pour rendre compte de la disparité des revenus des ménages entre les différentes communes franciliennes, un indicateur de dispersion des revenus moyens des ménages entre les communes a été calculé (indice de Gini). Cet indicateur « territoire » permet d'approcher les tensions inégalitaires cristallisées dans l'espace francilien (polarisation des ménages les plus aisés et les plus pauvres). C'est une façon d'appréhender la question des quartiers sensibles sur lesquels s'est bâtie la politique de la ville ». ¹⁹

Dans l'ISS parisien les disparités de revenus sont celles qui s'observent entre les arrondissements.

18 – SAGOT M., op. cit. p.11.
19 – SAGOT M., op. cit. p.11.

Analyse : entre arrondissements parisiens, les inégalités de revenus se sont progressivement accentuées de 2001 à 2008. L'évolution est moins marquée entre les communes franciliennes, où une faible augmentation des inégalités s'est manifestée.

Indicateur d'inégalités de revenus - Indice Gini



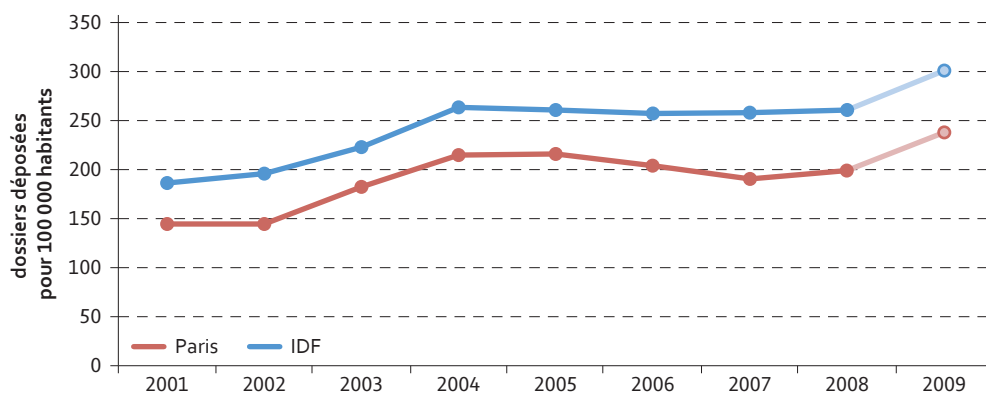
Sources : Insee DGI. Le calcul de l'ISR prend en compte l'indice Gini pondéré par le nombre de ménages fiscaux des communes. Ce qui est représenté ici est l'évolution de l'indice Gini.

Le surendettement

Justification du choix de cet indicateur dans l'ISSR et l'ISS parisien : selon les travaux de l'IAU Ile-de-France et de la Mipes, « les situations de surendettement s'accompagnent le plus souvent d'une accumulation de difficultés sociales : problèmes de logement, difficultés scolaires ou de santé, restriction de certains postes budgétaires comme la santé, la consommation, les loisirs... avec des risques de marginalisation par rapport au reste de la société. La majorité des situations de surendettement survient suite à des accidents de la vie (chômage, maladie, séparation). C'est ce qu'on appelle le surendettement passif, par opposition au surendettement actif, qui désigne les cas où le débiteur n'a pas anticipé son incapacité à faire face à ses dettes ». ²⁰

Analyse : la situation s'est dégradée de 2002 à 2004 puis de 2007 à 2009 à Paris. La courbe de l'Île-de-France obéit aux mêmes tendances que celle de Paris mais le surendettement demeure plus répandu au plan régional.

Surendettement



Sources : Banque de France, Région IDF

3 - Intérêt, limites et préconisations

Paris doit-il se doter d'un indicateur de synthèse ? Et dans l'affirmative lequel choisir ?

L'indice de développement humain met en évidence un creusement des inégalités au cours des années 1999-2006

Dans le cadre du groupe de travail animé par la MIPES, l'indice de développement humain (IDH) créé à l'échelle internationale a été adapté à la situation de l'Ile-de-France (IDH-2). Calculé pour les années 1999 et 2006, il repose sur une moyenne entre trois données relatives à la santé, à l'éducation et aux revenus.

Au vu de l'évolution de cet indice, la situation s'est globalement améliorée en Ile-de-France de 1999 à 2006. La valeur de l'IDH-2 passe ainsi de 0,52 à 0,57 au plan régional. Paris devance les autres départements et enregistre l'augmentation la plus forte, son indice passant de 0,59 en 1999 à 0,64 en 2006. La Seine-Saint-Denis demeure le département le moins favorisé et aussi celui dont l'indice enregistre la plus faible progression, de 0,36 en 1999 à 0,39 en 1999, ce qui manifeste un creusement des écarts.

Les écarts se creusent aussi entre les arrondissements parisiens. Dans chacun d'entre eux l'indice est en progression mais suivant des rythmes très différents. Les 4 arrondissements qui avaient les IDH-2 les plus élevés en 1999 (5^e, 6^e, 7^e et 16^e arrondissements) ont connu des gains supérieurs à la moyenne parisienne entre 1999 et 2006. Les arrondissements dont l'IDH-2 se situait au-dessous de la moyenne parisienne en 1999 se partagent en 2 groupes, ceux qui ont connu une forte amélioration de leur situation entre 1999 et 2006 (2^e, 10^e, 3^e et 11^e arrondissements) et ceux dont l'IDH-2 a peu progressé (13^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements). En particulier, le 19^e arrondissement a l'indice le plus faible et l'amélioration de son développement humain a été la moins marquée de tous les arrondissements.

Ces résultats conduisent à s'interroger sur la signification exacte des évolutions de l'indice. Bien qu'il prétende englober le triple domaine de la santé, de l'éducation et des revenus, l'indice paraît refléter les tendances lourdes de l'évolution sociale et du niveau des revenus des ménages. Une forte corrélation existe en effet entre l'indice « éducation » et l'indice « revenus ». C'est l'une des raisons qui conduit à s'intéresser à un autre indice plus complexe mais probablement plus intéressant pour saisir le sens des évolutions sociales.

L'indice de santé sociale souligne le lien entre l'évolution de la conjoncture économique et celle de la situation sociale

Selon le modèle américain de l'Indice de Santé Sociale, le groupe de travail animé par la MIPES a mis au point un indicateur synthétique pour l'Ile-de-France appuyé sur un large panel de données (santé, logement, scolarité, emploi, revenus et minima sociaux, territoire, surendettement). Cet indice régional a fourni la matrice pour établir un indice parisien à la composition très comparable mais basé sur les données disponibles à l'échelle départementale. L'indice ainsi calculé permet un suivi de la situation sociale d'année en année, soit actuellement de 2001 à 2009.

Chronologiquement l'indice montre une situation sociale qui se détériore de 2001 à 2005, s'améliore de 2006 à 2008 et se détériore à nouveau en 2009. Le bilan en fin de période fait apparaître une dégradation par rapport à la situation initiale, due surtout aux mauvais chiffres de l'année 2009, marquée par la crise économique. Cette évolution caractérise à la fois Paris et la région Ile-de-France, à ceci près que l'amélioration enregistrée à Paris de 2006 à 2008 n'apparaît qu'en 2008 au plan régional.

Au fil de ces années, certains indices sont en amélioration quasi constante sur la période (mortalité prématurée, incidence de la tuberculose, part de 16-19 ans non scolarisés), d'autres montrent au contraire une dégradation quasi-continue (coût des logements rapportés aux revenus moyens des ménages, inégalités territoriales de revenus). Enfin quelques indices suivent peu ou prou

les fluctuations de l'ISS: c'est le cas du chômage et de la population couverte par le RSA-socle. Globalement, l'indice retrace autant l'évolution de la conjoncture économique que la situation sociale.

Cet exercice, comme le précédent, présente des limites. D'une part, certains indices sont régis par des tendances lourdes (baisse de la mortalité prématurée, etc.) tandis que d'autres sont surtout sensibles à la conjoncture économique (taux de chômage, etc.). On pourrait discuter le choix qui a été fait de les faire participer avec la même pondération à un indice unique. D'autre part certaines des données qui entrent dans le calcul de l'indice présentent certaines fragilités. C'est le cas de la variable « part des 16-19 ans non scolarisés » qui n'évolue que très peu au fil des années et a donc un impact minime sur l'évolution de l'indice. Enfin la donnée qui appréhende l'emploi précaire est ambiguë parce que son évolution à court terme peut traduire une accentuation du chômage parmi les employés à statuts précaires en période de crise; elle ne reflète donc pas forcément un recours plus fréquent des entreprises à des emplois stables. Néanmoins cet indice a été maintenu car il montre à moyen terme une augmentation de la part d'emplois précaires, ce qui influe sur la situation sociale.

Préconisations: suivre l'évolution des 2 indices, rechercher des améliorations dans la composition de l'ISS, aller vers la construction d'un indice territorial avancé

L'IDH-2, malgré ses limites, apparaît comme un indice performant pour comparer la situation sociale des territoires même si l'angle revenus-niveau d'éducation est privilégié dans sa composition. L'ISS, complémentaire du précédent, offre une vision annuelle de l'évolution sociale et permet des analyses causales relativement fines. C'est pourquoi il est préconisé de poursuivre le suivi des deux indices.

S'agissant de l'ISS, des améliorations sont à rechercher pour au moins 2 des 12 indicateurs qui le composent: la variable mesurant l'échec scolaire et la part d'emplois précaires.

Parallèlement, une réflexion serait à engager pour construire un indice territorial de type IDH à l'échelle des quartiers de Paris (IRIS). La principale difficulté qui apparaît dans cette démarche est d'obtenir à si fine échelle des données relatives à la santé des habitants.

4 - Bibliographie

BOUTAUD A., Les indices synthétiques du Pnud : IDH, IPH, IPF en région Île-de-France », IAU ÎDF, Mipes, mars 2007.

MIPES, Elaboration d'indicateurs synthétiques régionaux, réflexions et préconisations, Mipes, 2006.

NASCIMENTO I. et PEPIN P., « Actualisation et Régionalisation de l'indicateur de développement humain », Note Rapide, n° 528, IAU ÎDF, ORS ÎDF, Mipes, novembre 2010.

PIERRE-MARIE E. et VIROT P., « Des indices de synthèse pour mesurer la situation sociale à Paris », Note de 8 pages n° 48, Apur, septembre 2011.

SAGOT M., « Un indicateur de santé sociale pour l'Île-de-France », Note Rapide, n° 526, IAU ÎDF, Mipes, novembre 2010.

SAGOT M., L'indice de santé sociale d'Île-de-France 2010, IAU ÎDF, Mipes, octobre 2010.

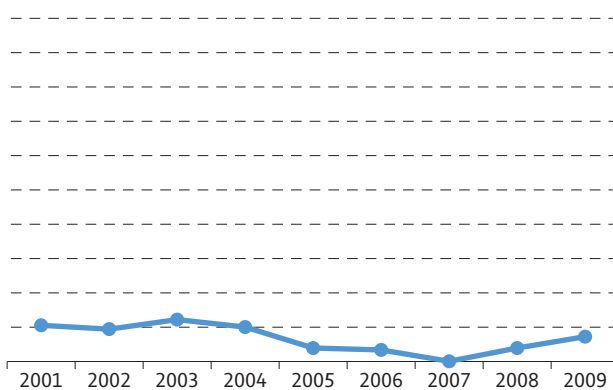
Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, sous la présidence de J. Stiglitz, 2009.

5 - Annexes

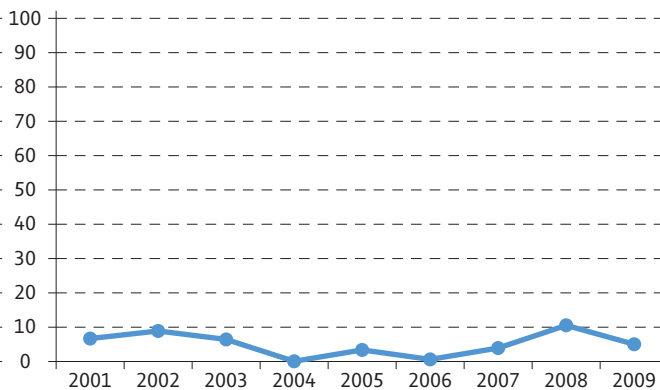
Les indices « normés » construits à partir des 12 données qui composent l'ISS parisien montrent l'impact de chacune des 12 variables sur la hausse ou la baisse de l'ISS. Ainsi, l'indice du chômage de longue durée a connu de fortes évolutions sur la période : l'indice « chômage » a donc un fort impact sur l'évolution globale de l'ISS. Inversement, la part de bénéficiaires du Minimum vieillesse parmi les 65 ans ou plus a peu évolué sur la période. L'indice « Minimum vieillesse » a donc peu d'impact sur l'évolution globale de l'ISS.



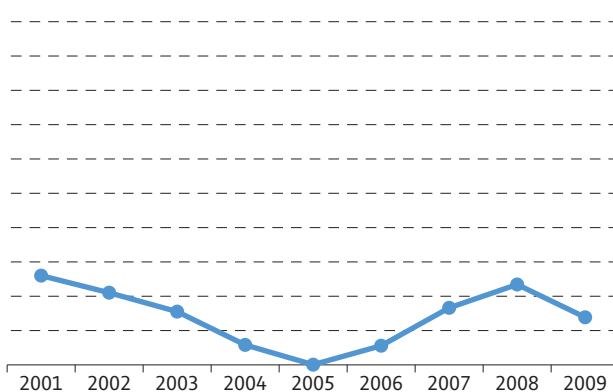
Indice « Emplois précaires »



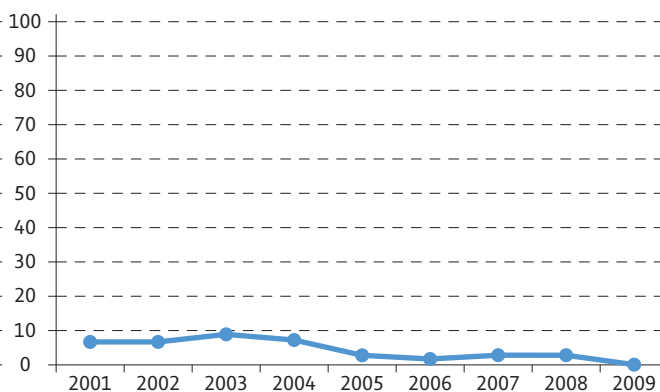
Indice « Population allocataire à bas revenus »



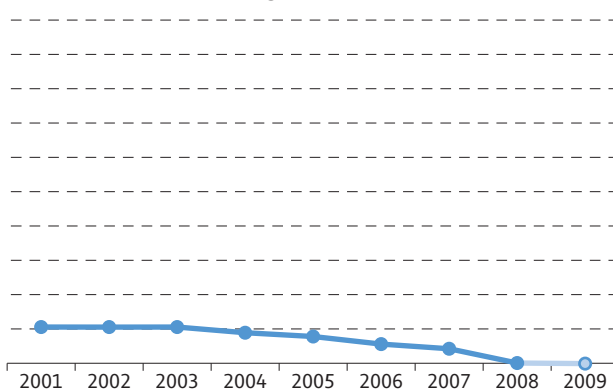
Indice « RSA-socle »



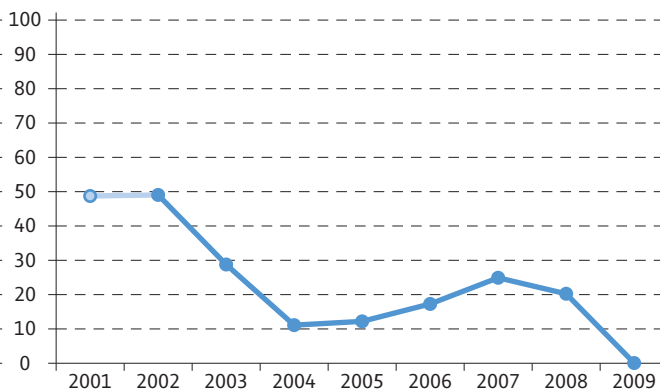
Indice « Minimum vieillesse »



Indice « Inégalités territoriales »



Indice « Surendettement »



Des indices de synthèse pour mesurer la situation sociale à Paris

L'hégémonie du PIB comme indicateur de synthèse est contestée dans le sens où il ne permet pas de s'intéresser au développement humain dans sa globalité. C'est ce qui conduit des États mais aussi plusieurs régions françaises à mettre au point des indicateurs complémentaires. En Ile-de-France, le Conseil régional s'est doté d'indices afin de suivre la situation sociale du territoire. À Paris, l'Observatoire parisien de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion a souhaité se munir des mêmes outils. Le choix a été fait d'adapter à l'échelle de Paris les indices déjà développés au plan régional. Il s'agit d'abord de l'indice de développement humain (IDH2), qui rend compte des disparités territoriales en matière de santé, d'éducation et de revenus. À l'échelle de Paris et du centre de l'agglomération parisienne, cet indice présente une amélioration globale entre 1999 et 2006 mais signale un creusement des disparités entre l'Est et l'Ouest. Un second indice régional a été adapté à Paris, l'Indice de santé sociale (ISS), qui permet de suivre l'évolution de la situation sociale chaque année à partir de sept thématiques (santé, logement, scolarité, emploi, revenus et minimas sociaux, territoire, surendettement). L'indice montre une situation sociale qui se détériore de 2001 à 2005, s'améliore de 2006 à 2008 et se détériore à nouveau en 2009 sous l'effet de la crise économique.